

DRT-1002 : Droit constitutionnel NRC 82018

Automne 2013

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Les sources du droit constitutionnel canadien. L'histoire constitutionnelle canadienne et québécoise. L'État : notion et compétence. La constitution formelle. Les organes législatif, exécutif et judiciaire. L'organisation de l'État : le fédéralisme et le parlementarisme. Le fonctionnement de l'État : la suprématie législative, la primauté du droit et l'indépendance judiciaire.

Plage horaire :

Cours en classe
Mercredi 15h30 à 18h20 [DKN-2D](#) Du 3 sept. 2013 au 13 déc. 2013

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours : <https://www.portaildescours.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=48289>

Coordonnées et disponibilités

Geneviève Motard
Professeure

genevieve.motard@fd.ulaval.ca

À venir
Assistant d'enseignement

À venir

Soutien technique :

Centre de services APTI
Pavillon Charles-De Koninck, local 1444
[Site Web du Centre APTI](#)
apti@fd.ulaval.ca
418-656-2131 poste 3278

	Automne / Hiver	Été
Lundi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30
Mardi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30
Mercredi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30
Jeudi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30
Vendredi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30

Sommaire

Description du cours	3
Introduction	3
Objectif général du cours	3
Acquisition de compétences	3
Approche pédagogique	3
Modalités d'encadrement	3
Contenu et activités	3
Évaluations et résultats	4
Liste des évaluations	4
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	4
Examen de relais	4
Examen final	5
Barème de conversion	5
Politique de plagiat	5
Règlement disciplinaire	5
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval	5
Politique en cas d'absence aux examens	6
Évaluation de la qualité du français	6
Évaluation de l'enseignement	6
Étudiants avec déficience physique, trouble d'apprentissage ou mental	6
Matériel didactique	6
Matériel obligatoire	6
Matériel complémentaire	7
Bibliographie	7
Bibliographie	7

Description du cours

Introduction

Le droit constitutionnel est intimement lié aux événements historiques et politiques qui ont marqué et qui marquent encore notre société. Comprendre le droit constitutionnel, c'est donc aussi comprendre la société dans laquelle nous vivons. Quelles sont les institutions qui nous gouvernent? Quels principes nos décideurs doivent-ils respecter? Comment s'organise, fonctionne et se distribue le pouvoir politique dans notre société? Comment les lois sont-elles adoptées? Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous tenterons de répondre pendant ce cours. Or, pour répondre à ces questions, nous devons comprendre ce que désigne la Constitution et le droit constitutionnel. Nous devons aussi cerner les sources du droit constitutionnel, comprendre les grands principes et l'organisation de l'État. Pour tous les juristes que vous deviendrez, et les citoyens que vous êtes, ce cours demeure fondamental pour votre parcours.

Objectif général du cours

Au terme de ce cours, les étudiants :

- Connaîtront l'évolution historique du droit constitutionnel au Québec et au Canada;
- Comprendront les notions, les principes et le vocabulaire du droit constitutionnel en général et du droit constitutionnel canadien en particulier;
- Connaîtront les principales sources et règles du droit constitutionnel canadien et seront capables d'appliquer ces dernières dans un contexte factuel.

Acquisition de compétences

Première année (première session)

- Apprendre à lire et à comprendre des documents juridiques.
- Acquérir un vocabulaire de base en droit.
- Se familiariser avec la qualification juridique.
- S'initier à la logique et au raisonnement en droit.

Approche pédagogique

Ce cours sera largement basé sur l'enseignement magistral de la professeure.

Modalités d'encadrement

Les étudiants bénéficieront de l'aide d'un auxiliaire d'enseignement.

L'auxiliaire assistera à tous les cours. De plus, l'auxiliaire sera à la bibliothèque pour répondre à vos questions à toutes les semaines (disponibilités à venir) à la table en face de la réserve de droit (local 2214).

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Cours 1 : Introduction	4 sept. 2013

<u>Cours 2: Les sources du droit constitutionnel</u>	11 sept. 2013
<u>Cours 3: L'histoire du droit constitutionnel</u>	18 sept. 2013
<u>Cours 4: L'histoire du droit constitutionnel (suite)</u>	25 sept. 2013
<u>Cours 5: Les grands principes</u>	2 oct. 2013
<u>Cours 6: Les grands principes (suite)</u>	9 oct. 2013
<u>Séance de révision</u>	23 oct. 2013
<u>Examen de relais</u>	26 oct. 2013
<u>Cours 7: Le contentieux constitutionnel</u>	6 nov. 2013
<u>Cours 8: La démocratie et le parlementarisme</u>	13 nov. 2013
<u>Cours 9: Le fédéralisme</u>	20 nov. 2013
<u>Cours 10: Fédéralisme (suite et fin); Pouvoir constituant</u>	27 nov. 2013
<u>Cours 11: Le pouvoir constituant et la révision constitutionnelle</u>	4 déc. 2013
<u>Cours 12: Séance de révision</u>	11 déc. 2013
<u>Examen final</u>	14 déc. 2013

Note : Veuillez vous référer à la section Contenu et activités de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen de relais	Le 26 oct. 2013 de 12h30 à 15h20	Individuel	40 %
Examen final	Le 14 déc. 2013 de 12h30 à 15h20	Individuel	60 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen de relais

Date et lieu : Le 26 oct. 2013 de 12h30 à 15h20, Local à déterminer
Mode de travail : Individuel
Pondération : 40 %

Directives de l'évaluation :

- L'examen porte sur l'ensemble de la matière vue en classe ;
- Tous les documents sont autorisés ;
- À moins d'indications contraires, vous devez justifier chacune de vos réponses ;
- Lisez bien chacune des questions et les faits des problèmes ;
- Interdiction absolue des téléphones et ordinateurs portables (ou autres objets similaires) pendant toute la durée de l'examen ;
- Pour chaque question, la valeur de la question est indiquée ;
- Le nombre de lignes est indicatif de la longueur de la réponse attendue, en cas de manque d'espace, vous pouvez compléter votre réponse au verso en identifiant bien votre réponse ;
- Soyez clairs, précis et concis ;
- Soignez votre écriture et la qualité de votre français ;
- Vous devez utiliser un crayon à encre indélébile : l'utilisation du crayon à la mine de plomb est interdite ;
- Durée de l'examen : 2h50.

Examen final

Date et lieu : Le 14 déc. 2013 de 12h30 à 15h20, Local à déterminer
Mode de travail : Individuel
Pondération : 60 %

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	85	100
A	81	84,99
A-	77	80,99
B+	73	76,99
B	69	72,99
B-	65	68,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	62	64,99
C	59	61,99
C-	56	58,99
D+	53	55,99
D	50	52,99
E	0	49,99

Politique de plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

L'Université Laval étant abonnée à un service de détection de plagiat. Il est possible que vos travaux soient soumis à ce logiciel pour analyse.

Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'information sur le référencement, vous pouvez consulter les sites Web suivants :

- [Citer des sources](#)
- [Citer ses sources et éviter le plagiat](#)

Règlement disciplinaire

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La faculté de droit se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études (mai 2009).

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils lui offrent le soutien approprié :

- A. En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B. En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C. En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté de droit invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau Fernand-Dumont regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Politique en cas d'absence aux examens

Veillez consulter le lien hypertexte suivant pour connaître la [politique concernant les absences aux examens ou autres formes d'évaluation](#).

Évaluation de la qualité du français

Tel que cela a été expliqué en classe, je me réserve le droit de retrancher des points jusqu'à concurrence de 10% de la note de l'examen.

Évaluation de l'enseignement

À la fin de ce cours, la Faculté de droit procédera à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Étudiants avec déficience physique, trouble d'apprentissage ou mental

Les étudiants en situation de handicap qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du Centre d'aide aux étudiants doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que leurs mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui estiment être admissibles à de telles mesures mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le Centre d'aide aux étudiants au 656-2880, le plus tôt possible.

Le Centre d'aide aux étudiants vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : www.aide.ulaval.ca.

Matériel didactique

Matériel obligatoire



Droit constitutionnel (5e édition)

Auteur : Nicole Duplé

Éditeur : Wilson et Lafleur(Montréal, 2011)



Droit constitutionnel (5e édition)

Auteur : Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet

Éditeur : Yvon Blais(Cowansville, 2008)

Bibliographie

Bibliographie

Beaudoin, Gérald-A. (avec Pierre Thibault), La Constitution du Canada : institutions, partage des pouvoirs, droits et libertés, Charte canadienne des droits et libertés, 3^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2004.

Beaudoin, Gérald-A. (avec Pierre Thibault), Le fédéralisme au Canada, Wilson et Lafleur, coll. Bleue, 2000.

Brun, Henri, Tremblay, Guy et Eugénie Brouillet, Droit constitutionnel, 5^e éd., Cowansville, Éditions Y. Blais, 2008.

Chevrette, François et Herbert Marx, Droit constitutionnel : notes et jurisprudence, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1982.

Constantinesco, Vlad et Stéphane Pierré-Caps, Droit constitutionnel, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

Duplé, Nicole, Droit constitutionnel : principes fondamentaux, 5^e éd., Montréal, Wilson et Lafleur, 2011.

Émond, André, Constitution du Royaume-Uni : des origines à nos jours, Montréal, Wilson & Lafleur, 2009.

Hogg, Peter, Constitutional Law of Canada Student edition, Scarborough, Thomson Carswell, 2011.

Dimitrios Karmis et Wayne Norman, Theories of federalism – a reader, Palgrave Macmillan, New York, 2005.

Morin, Jacques-Yvan et José Woehrling, Les constitutions du Canada et du Québec : du régime français à nos jours, tome 1, Montréal, Éditions Thémis, 1994.

Scigliano, Robert, dir., The federalist: A commentary on the constitution of the United States, New York, The modern library, 2001.

Tocqueville, Alexis de, De la démocratie en Amérique [1835], t. 1 et 2, coll. « Folio/histoire », Gallimard, 1986.

Tremblay, André, Droit constitutionnel – principes, Montréal, Éditions Thémis, 2000.